



# LIGUE FRANÇAISE POUR LA SANTÉ MENTALE

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE : MEMBRE DE LA WORLD FEDERATION FOR MENTAL HEALTH

11, rue Tronchet 75008 PARIS - Tél. : 01 42 66 20 70 - Fax 01 42 66 44 89 - e-mail : [lfsm@orange.fr](mailto:lfsm@orange.fr)

Président : Dr Roland Coutanceau - Vice-présidents : Mme Françoise Rivereau, Dr Boris Cyrulnik

Directrice : Mme Nataline Alessandrini

## Conférence du mercredi 14 mars 2012

### “ MARIAGE, DIVORCES ET SEPARATIONS... ”

Conçu comme le cadre protecteur de la famille dite “légitime”, le mariage est un contrat tacite conclu entre deux époux, considérés de fait comme deux futurs parents. Il peut comme tout contrat être résilié, selon des modalités de droit civil : c'est le divorce.

Le mariage (désormais possible à partir de 18 ans) a des conséquences sur l'établissement de la filiation, sur l'acquisition de l'autorité parentale et de son exercice.

Il facilite l'adoption et protège autant les enfants que leurs parents.

Le mariage est un engagement qui crée des droits et des devoirs, mais surtout des obligations (réciproques), alors

**Pierre-Brice Lebrun** enseigne le droit dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Il est l'auteur du *Guide pratique du droit de la famille et de l'enfant en action sociale et médico-sociale* paru récemment chez Dunod dans la collection Guides de l'action sociale.

que le PACS ne crée que des droits et des devoirs dont il est facile de s'exonérer (et que le concubinage – union de fait dépourvue de cadre légal – ne crée rien du tout).

Il existe plusieurs manières de se séparer et quatre façons de divorcer (puisque le divorce pour faute existe toujours et que l'adultère peut être considéré comme une faute), mais le mariage et la séparation sont sans conséquence sur l'autorité parentale et sur son exercice : la résidence des enfants est donc forcément alternée et le droit de visite et d'hébergement – sanctifié par certains – n'est en fait déterminé qu'à titre indicatif...

**2 conférences identiques de 3h** le mercredi 14 mars 2012 de 9h30 à 12h30 ou de 14h00 à 17h00.

**Entrée payante** : 25 euros - Nombre de places limitées, **inscription obligatoire** accompagné d'un règlement.

**Dans les locaux de la Ligue Française pour la Santé Mentale**

**11, rue Tronchet - 75008 Paris – Métro Madeleine**

*Pour mieux nous connaître visitez notre site [www.lfsm.org](http://www.lfsm.org)*

#### Coupon d'inscription à retourner :

L.F.S.M. / Conférence “Mariage, divorces et séparations...” du 14 mars 2012 – 11, rue Tronchet - 75008 Paris

M., Mme, Melle

Fonction

Adresse

Tél.

Fax

e.mail

Assistera à la conférence de

9h30

14h00

Chèque postal ou bancaire libellé à l'ordre de LFSM - Possibilité de paiement par mandat administratif

**La confirmation d'inscription à la conférence vous sera envoyée par courrier électronique dès réception du règlement**

Coordination générale : **Nataline Alessandrini** - Secrétariat et renseignements : **Meggy Quinty** - Tél. : 01 42 66 20 70

N° d'organisme de formation : 11750205875 N°SIRET 784 361 222 000 10